

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons a adopté un projet de règlement intitulé « **Premier projet de règlement numéro 2026-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06 de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons** ».
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 11 mai 2026**, à 18h30, à la salle communautaire de la Maison LeGrand. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.
- Le projet de règlement numéro 2026-05 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 494, route 132, à Port-Daniel-Gascons, aux heures normales d'ouverture.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour objet :

Ce règlement met à jour l'index terminologique en révisant et en ajoutant des définitions liées aux différents types d'hébergement touristique et résidentiel, dont la « résidence principale » et les « établissements de résidence principale ». Il modifie également les usages autorisés dans certaines zones et introduit la catégorie des « minimaisons », tout en redéfinissant certaines classes d'usages, notamment l'hébergement touristique et la résidence de villégiature. Par ailleurs, il ajuste diverses règles concernant les bâtiments principaux et complémentaires ainsi que leur implantation. Enfin, il encadre certaines activités spécifiques, incluant les installations d'élevage à forte charge d'odeur.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 23^e jour du mois d'avril 2026 (23-04-2026)



Yan Ritchie
Directeur général et greffier-trésorier